

Contenu de la formation :

- Présentation de la méthode de pâturage tournant dynamique "Herby"
- Visite d'élevages avec un tour des parcelles
- Réalisation d'un découpage des paddocks
- Discussions / échanges

Méthodes pédagogiques :

Apports
Mises en pratique en élevage

Intervenant :

Philippe BREMAUD conseiller BOVINS
CROISSANCE Sèvres Vendée Conseils

Durée : 1 jour

Horaires : 9h30 – 17h30

Responsable de stage :

Philippe BREMAUD
06 89 08 48 52
Philippe.bremaud@bovins-croissance-svc.fr

Merci de nous retourner ce bulletin d'inscription à :
BOVINS CROISSANCE SEVRES VENDEE CONSEILS
M. BREMAUD Philippe
21, boulevard Réaumur
85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Mardi 14 Janvier 2025

Nom, prénom :

Nom de la société :

N° de cheptel :

Race du cheptel :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : ___/___/___/___/___/___

Portable : ___/___/___/___/___/___

Email :

Date de naissance : ___/___/___

Lieu de naissance :

Cochez votre statut professionnel

(il détermine le tarif de la formation)

- Exploitant agricole, conjoint collaborateur
→ **Tarif de la formation : 70,00 € si prise en charge VIVEA**

Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du participant.

Fait à :, Le :

Nom et Prénom du signataire :

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

Crédit d'impôt : si vous participez à une formation en tant que chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation, soit environ 75 €/jour.

Aide au remplacement 85 : vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement à condition d'avoir recours à l'association de remplacement Vendée dans les 90 jours après la date de votre participation à chaque journée de formation.

Renseignement auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT 85.

Conditions générales : l'inscription déclenchera l'envoi d'un contrat de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Annulation : notre organisme se réserve la possibilité d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement des frais de formation sauf cas de force majeure.

Public :
Eleveurs de bovins viande